



## Conditions générales de prestations de services de réparation EASYCASH

### DEFINITIONS

Les termes et expressions suivants ont, sauf précisions contraires, le sens qui leur est donné ci-dessous s'ils apparaissent avec leur première lettre indifféremment en majuscule ou en minuscule, qu'ils soient au singulier ou au pluriel, dans les présentes conditions contractuelles ou dans tout autre document émanant de Easy Cash SAS et/ou du Magasin relatif à l'objet des conditions contractuelles.

« **Conditions Contractuelles** » : les présentes conditions qui peuvent être modifiées à tout moment. Il appartient au Consommateur de consulter régulièrement le Site, et la rubrique « Conditions générales de prestations de service de réparation » afin de vérifier le contenu des présentes conditions.

« **Consommateur** » : personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale, pour un usage domestique, non professionnel et individuel.

« **Prestations** » : prestations proposées à la vente par les magasins Easy Cash.

« **Appareil** » : bien déposé par le Consommateur en vue de la réalisation d'une prestation de réparation.

« **Easy Cash** » : réseau composé de magasins indépendants, pratiquant l'achat et la vente de produits neufs et d'occasion sous l'enseigne Easy Cash.

« **Magasin** » : établissement franchisé indépendant faisant partie du réseau national de franchise Easy Cash ou établissement exploité directement par le franchiseur.

« **Site** » : désigne le site de commerce électronique édité par Easy Cash SAS et accessible sur le réseau Internet à l'adresse <https://www.easycash.fr/>.

Ces conditions s'appliquent à toute vente de prestations de services réalisée entre le Consommateur directement et l'un des magasins du réseau Easy Cash et sont en vigueur au jour de la transaction.

### Article 1 – Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit à toute vente de prestation de service de réparation réalisée dans un magasin du réseau EASY CASH au profit d'un Consommateur.

En aucun cas les présentes ne trouveront à s'appliquer pour les prestations de réparation réalisées dans le cadre d'une opération de service après-vente.

Préalablement à cette vente, et conformément aux dispositions du Code de la consommation, les présentes conditions de vente sont mises à la disposition de tout Consommateur à titre informatif. Les conditions générales de garanties sont consultables en ligne et en magasin.

Toute vente de prestation de services de réparation implique l'adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes les autres conditions, sauf conditions dérogatoires pour des opérations ou des prestations particulières, lesquelles feront l'objet d'une communication spécifique dans le magasin concerné.

## **Article 2 – Propriété de l'Appareil**

Le Consommateur garantit être propriétaire de l'Appareil apporté en réparation, assurant par ailleurs avoir acquis celui-ci de façon régulière à l'exclusion de toute acquisition frauduleuse.

## **Article 3 – Description des Prestations**

Les Prestations proposées à la vente dans le magasin Easy Cash sont des Prestations de réparation et notamment, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- Changement de la batterie d'un téléphone/ordinateur
- Réparation de l'écran d'un téléphone/ordinateur
- Réparation de micro ou haut-parleur d'un téléphone/ordinateur
- Réparation d'un bouton/d'une touche d'un téléphone/ordinateur
- Réparation d'un connecteur de charge d'un téléphone/ordinateur

Il est précisé que, le réseau EasyCash étant composé de plus de 130 magasins à la fois intégrés et indépendants, les Prestations sont susceptibles de varier d'un Magasin à l'autre.

## **Article 4 – Obligations du Consommateur**

Avant de déposer un Appareil en réparation, le Consommateur s'engage à avoir procédé à une sauvegarde de l'ensemble des données stockées dans son Appareil afin de pouvoir les récupérer en cas de perte ou de destruction accidentelle des données ou de l'Appareil.

Easy Cash ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte des données.

Avant tout dépôt de son Appareil, le Consommateur s'engage à en retirer la carte SIM. Dans le cas contraire, Easy Cash ne pourra être tenue responsable de toute tierce utilisation de la carte SIM ou de perte de celle-ci.

Le Consommateur certifie que les informations communiquées lors de la demande de réparation de l'Appareil sont conformes à la réalité. Le Consommateur s'engage à communiquer expressément toute information de nature à permettre à Easy Cash de réparer l'Appareil dans les meilleures conditions. En cas de non-respect de cette obligation, notamment si le Consommateur n'informe pas Easy Cash de toute détérioration de l'Appareil préalable à la réparation et dont il a connaissance, la réparation est susceptible de devenir irréalisable par Easy Cash, qui ne pourra en être tenue responsable.

## **Article 5 – Formation et exécution du contrat**

Toute vente de prestation de réparation implique l'acceptation préalable par le Consommateur des présentes conditions.

Elle implique également l'acceptation expresse et par écrit d'un devis.

L'achat est réalisé sous la condition suspensive de possibilité de réparabilité de l'appareil.

En effet, dans la mesure où un appareil peut être techniquement irréparable ou les pièces nécessaires à sa réparation être indisponibles, le fait de confier à un magasin Easy Cash la réparation d'un appareil ne met pas à la charge du Prestataire une obligation de résultat.

Easy Cash s'engage à communiquer au Consommateur les informations complètes sur la Prestation à réaliser.

Le Consommateur prend seul la décision d'acquiescer une Prestation en magasin. En cas de doute du Consommateur sur l'adéquation d'une Prestation et les objectifs poursuivis, Easy Cash recommande au Consommateur de prendre le temps de la réflexion et de reporter sa décision d'achat.

Toute vente est définitive.

## **Article 6 – Prix**

Les Prestations de réparation sont fournies au prix indiqué sur le devis préalablement établi par le Prestataire et accepté par le Consommateur.  
Les prix sont indiqués et exprimés en euros TTC.

Le devis de réparation est d'une durée de validité de quatorze (14) jours et est édité à titre purement indicatif. Il peut être amené à changer notamment en fonction de l'évolution des prix du marché, sans que ce critère soit le seul justifiant la modification du devis.

L. 441-1 du Code de commerce : « Lorsque le prix d'un service ne peut être déterminé a priori ou indiqué avec exactitude, le prestataire de services est tenu de communiquer au destinataire qui en fait la demande la méthode de calcul du prix permettant de vérifier ce dernier, ou un devis suffisamment détaillé. »

## **Article 7 – Paiement du prix, sécurisation**

Le paiement peut s'effectuer :

- au comptant par carte bancaire (Visa, Mastercard, Carte bleue)
- en espèce dans la limite de 1000 euros.

Le magasin vendeur se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment. Les Prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'acceptation du devis.

## **Article 8 – Retards de paiement**

A défaut de paiement à l'échéance, des pénalités seront appliquées qui seront égales au taux d'intérêts de la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage à compter du jour suivant la date de règlement portée sur la facture ou, à défaut, le 31ème jour suivant la date de la fin de l'exécution de la prestation de service.

Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En application de l'article D. 441-5 du Code de commerce, en cas de retard de paiement, le débiteur sera de plein droit redevable, à l'égard de son créancier, outre des pénalités de retard, déjà prévues par la loi, d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros

## **Article 9 – Modalités de fourniture des Services de réparation**

Les produits sont retirés du magasin Easy Cash par le Consommateur au plus tard 1 mois après la réalisation de la Prestation.

Sauf conditions particulières expressément convenues entre le Consommateur et le Magasin, la restitution de l'Appareil s'effectuera au magasin Easy Cash dans lequel ledit Appareil a été déposé par le Consommateur.

A compter de la restitution, les risques de perte ou d'endommagement de l'Appareil sont transférés au Consommateur.

Lors de la restitution, le Consommateur a l'obligation de payer le prix de la Prestation. En cas de non-paiement, Easy Cash se réserve la capacité d'exercer un droit de rétention sur l'Appareil objet de la Prestation.

Sauf disposition contraire expresse, Easy cash est tenue, dans la réalisation de la Prestation, à une obligation de moyens.

## **Article 10 – Données personnelles**

Le Consommateur donne son consentement à l'utilisation des données recueillies par Easy Cash.

La société met en œuvre des traitements des données à caractère personnel suivantes :

nom/prénom/date de naissance/adresse/numéro de téléphone/email

Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre ont pour base juridique :

- La gestion de la relation avec ses clients et prospects et l'organisation, l'inscription et l'invitation aux événements de la société.
- L'exécution de sa mission contractuelle lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité la production, la gestion, le suivi des dossiers de ses clients ainsi que le recouvrement.
- Le respect d'obligations légales et réglementaires lorsqu'il met en œuvre un traitement ayant pour finalité la prévention du blanchiment et du financement du terrorisme et la lutte contre la corruption, la facturation et la comptabilité.

La Société ne conserve les données que pour la durée nécessaire aux opérations pour lesquelles elles ont été collectées ainsi que dans le respect de la réglementation en vigueur.

A cet égard, les données des clients sont conservées pendant la durée des relations contractuelles sans préjudice des obligations de conservation réglementaires plus longues (5 ans en matière de lutte contre le blanchiment et 10 ans en matière comptable) ou des délais de prescription.

Les données traitées sont destinées uniquement aux personnes habilitées de la société.

Les données informatiques sont stockées dans des serveurs appartenant à Easy Cash S.A.S et hébergées sur le territoire Français.

Une version informatique est également conservée dans chaque magasin où la transaction a eu lieu sur le serveur local.

Une version Papier peut également être stockée dans les locaux réservés au personnel ou dans un lieu de stockage externe sécurisé.

Dans les conditions définies par la loi Informatique et libertés et le règlement européen sur la protection des données, les personnes physiques disposent d'un droit d'accès aux données les concernant, de rectification, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement.

Les personnes concernées par les traitements mis en œuvre disposent également d'un droit de s'opposer à tout moment, pour des raisons tenant à leur situation particulière, à un traitement des données à caractère personnel ayant comme base juridique l'intérêt légitime de la société.

Toute objection ou demande doit être présentée par requête au responsable du traitement désigné par la société, à savoir :

EASY CASH S.A.S, Monsieur Valentin Klein Di Giacomo, Directeur Supports Informatique.

Les personnes concernées disposent également du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont elles entendent que soient exercés, après leur décès, les droits mentionnés ci-dessus par courrier électronique à [serviceclient@easycash.fr](mailto:serviceclient@easycash.fr), accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé. Les personnes concernées disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

## **Article 11 – Garantie légale de conformité**

Le Consommateur reconnaît et accepte que l'intervention de Easy Cash sur son Appareil entraînera, pour tout produit acheté ailleurs qu'auprès d'un magasin ou du site internet Easy Cash, une rupture des garanties applicables à l'Appareil dont Easy Cash ne saurait être tenue pour responsable.

Easy Cash est tenu de la garantie légale de conformité des pièces détachées dans les conditions prévues aux articles L.217-3 et suivants du Code de la Consommation et de la garantie relative aux défauts de la chose vendue concernant les pièces détachées dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 et 2232 du Code Civil.

Easy Cash n'étant pas fabricant des pièces utilisées pour réparer l'Appareil ou l'Appareil de remplacement, elle ne saurait être responsable, au sens de la loi n° 98-389 du 19 mai 1988 relative à la responsabilité des produits défectueux, en cas de produits défectueux. Seul le fabricant demeure responsable et seules les garanties du fabricant trouveront à s'appliquer.

En cas de possible mise en œuvre de la responsabilité du fabricant du fait des produits défectueux, celle-ci fait échec à toute action en responsabilité civile extracontractuelle pouvant être intentée à l'encontre de Easy Cash.

Pour mettre en jeu la garantie légale de conformité, le Consommateur doit présenter le ticket de caisse original, ainsi que le produit avec son emballage par Easy Cash et ses accessoires.

Lorsqu'il agit en garantie légale de conformité, le Consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien. Le Consommateur peut choisir entre la réparation ou le remplacement du bien. Easy Cash peut néanmoins ne pas procéder selon le choix du Consommateur lorsque ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. La garantie légale de conformité s'applique indépendamment de la garantie commerciale éventuellement consentie ou de la garantie légale des vices cachés.

## **Article 12 – Abandon de l'Appareil**

Si le Consommateur ne procède pas, que cela soit volontairement ou involontairement, à la récupération de son Appareil auprès de Easy Cash dans le délai d'un (1) mois précité, Easy Cash pourra, par dérogation à la loi du 31 décembre 1903 et après un délai d'un (1) mois après avoir informé le Consommateur par courriel, effectuer une revalorisation de l'Appareil abandonné par le Consommateur.

## **Article 13 - Responsabilité de Easy Cash**

En aucun cas, Easy Cash ne peut voir sa responsabilité engagée pour des dommages causés au Consommateur à la suite d'une utilisation du bien objet de la Prestation qui s'est avéré non-conforme aux prescriptions de Easy Cash.

En outre, Easy Cash ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage résultant de l'utilisation par le Consommateur de l'Appareil.

En ce que la Prestation réalisée résulte d'une obligation de moyens, il revient au Consommateur voulant engager la responsabilité d'Easy Cash d'établir, par tout mode de preuve, le manquement de Easy Cash dans la réalisation de la Prestation litigieuse.

Dans la réalisation de sa Prestation, Easy Cash peut avoir recours à de la sous-traitance.

## **Article 14 – Force Majeure**

L'exécution par Easy Cash de ses obligations sera suspendue ou impossible en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui gênerait ou retarderait l'exécution, ainsi qu'en cas d'inexécution résultant du fait du Consommateur. En de tels cas, le Consommateur ne pourra pas engager la responsabilité de Easy Cash.

Easy Cash avisera le Consommateur de la survenance d'un tel cas fortuit ou de force majeure dans les **30 jours** à compter de la date de survenance de l'événement.

## **Article 15 – Médiation des litiges de consommation**

Conformément aux dispositions des articles L612-1 et suivants du Code de la consommation, il est précisé que le Consommateur peut, préalablement à toute action judiciaire, recourir, gratuitement, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige survenu avec la société Easy Cash.

Il est également précisé que, conformément aux dispositions de l'article L612-2 du Code de la consommation, le Consommateur doit, préalablement à tout recours au médiateur, adresser une réclamation écrite à la société Easy Cash afin de tenter de résoudre son litige.

Si dans un délai de 21 jours à compter de l'envoi de votre réclamation, la réponse à votre demande ne vous satisfait pas, vous pourrez alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées sont les suivantes : Médiation Franchise-Consommateurs 29 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS <https://www.mediation-franchise.com/saisir-la-mediation>.

Il est précisé, conformément aux dispositions de l'article L616-2 du Code de la consommation, que le consommateur peut également avoir recours à la plateforme européenne de règlement des litiges en ligne, accessible à l'URL suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.

## **Article 16 – Droit applicable, réclamation, litige.**

Les parties conviennent que le présent contrat est soumis au droit français.

Pour toute réclamation, le Consommateur doit adresser un courrier y compris électronique à l'adresse suivante :

EASY CASH SAS  
8 Avenue Ariane Parc Cadera 2.0 Bât F  
33700 MÉRIGNAC  
[serviceclient@easycash.fr](mailto:serviceclient@easycash.fr)

En cas de contestation éventuelle sur l'interprétation ou sur l'exécution des présentes conditions et après échec de toute tentative de recherche d'une solution amiable, compétence expresse est attribuée au Tribunaux français du lieu de la vente.